



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

27^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE TUTELLE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES

La 27^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) s'est tenue à Lomé (TOGO) le 08 mars 2019.

Elle a été officiellement ouverte par Son Excellence **Selom Komi KLASSOU**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République Togolaise et présidée, conformément aux dispositions statutaires, par Monsieur **Gilbert B. BAWARA**, Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Réforme administrative et de la Protection Sociale de la République Togolaise, Président en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'année 2019.

A L'ISSUE DES TRAVAUX, LE CONSEIL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Election du Président du Conseil des Ministres

En application des dispositions de l'article 8 alinéa 1 du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et de l'article 6 du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres, le Conseil a élu à l'unanimité et par acclamations, Monsieur **Gilbert B. BAWARA**, Ministre de la Fonction publique, du Travail, de la Réforme administrative et de la Protection sociale de la République Togolaise, Président en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'année 2019.

Le Conseil a félicité le Président sortant, M. **SAMBA SY**, Ministre du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions de la République du Sénégal, pour avoir exercé avec éclat son mandat.

Le Conseil a ensuite félicité le Président entrant et l'a rassuré du soutien de ses Pairs pour l'accomplissement de ses missions durant son mandat.

2. Examen et adoption du compte rendu de la 26^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale tenue le 1^{er} juin 2018 à Genève (Suisse)

Le compte rendu de la 26^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 1^{er} juin 2018 à Genève (Suisse), a été adopté.

3. Examen et adoption des projets du plan stratégique 2019-2023 et du budget y afférent

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a adopté le plan stratégique et le budget y afférent au titre de la période 2019-2023.

4. Examen et adoption des projets du plan d'actions et du budget de l'exercice 2019

Le Conseil des Ministres a examiné les projets du Plan d'actions et du Budget de l'exercice 2019.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil les a adoptés. Ce budget est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : Deux milliards trois cent quarante-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille (2 348 999 000) F CFA. Ce montant est réparti comme suit :

- dépenses de fonctionnement : 1 725 999 000 francs CFA ;
- dépenses d'investissement : 623 000 000 francs CFA.

5. Examen et adoption du rapport annuel 2017

Le Conseil a examiné le rapport annuel 2017 de la Conférence.

Il a exprimé des préoccupations relatives à la question récurrente de la non production des données statistiques, financières et comptables par certains organismes.

Après échanges, le Conseil a donné instruction au Secrétaire Exécutif de mener une réflexion sur cette problématique afin de trouver une solution définitive.

Toutefois, prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a adopté le rapport annuel 2017 et a autorisé le Secrétaire Exécutif à procéder à sa publication.

6. Point sur l'exécution des Décisions prises par le Conseil des Ministres lors de ses 25^{ème} et 26^{ème} sessions ordinaires tenues respectivement à Dakar au Sénégal en décembre 2017 et à Genève en suisse en juin 2018

Le Conseil a pris acte du niveau satisfaisant d'exécution de ses Décisions et Recommandations. Il a par conséquent félicité le Secrétaire Exécutif pour les diligences accomplies.

7. Fin de mandat du Secrétaire Exécutif

Le Conseil prononce la fin du mandat du Secrétaire Exécutif pour compter du 30 avril 2019 et décide de la vacance du poste à compter de cette date.

Par conséquent, il invite le Président de la Commission à lancer au cours de la semaine du 11 au 17 mars 2019 la procédure de sélection du nouveau Secrétaire Exécutif et, en rapport avec la Commission, à lui présenter une short-list de 3 candidats retenus selon un ordre de mérite lors de la session ministérielle de juin 2019 prévue à Genève.

Toutefois, l'actuel Secrétaire Exécutif est maintenu en fonction jusqu'au 15 septembre 2019 pour les besoins de la passation de service avec son successeur dont la prise de fonction est fixée au 1^{er} septembre 2019.

8. Fin de mandat de deux (02) Inspecteurs recrutés en 2010 et organisation du 8^{ème} concours de recrutement d'Inspecteurs

A la suite des explications complémentaires fournies par le Secrétaire Exécutif et le Président de la Commission relativement à la note communiquée aux États membres, le Conseil a pris les décisions suivantes :

- Le mandat des Inspecteurs prend fin le 30 avril 2019 et décide de la vacance desdits postes pour compter de cette date.

Par conséquent, il invite le Président de la Commission, en rapport avec le Secrétaire Exécutif, à procéder au lancement du concours de recrutement pour leur remplacement au plus tard durant la période du 11 au 17 mars 2019.

Toutefois, les Inspecteurs concernés sont maintenus en fonction à titre exceptionnel jusqu'au 30 juin 2019.

- Dans cette optique, et à titre exceptionnel, le Conseil autorise le raccourcissement des délais qui régissent l'organisation du concours de recrutement des Inspecteurs afin que les candidats déclarés admis par la Commission de Surveillance à l'issue du concours, soient proposés à la nomination par le Conseil au cours de sa session prévue à Genève en juin 2019.

En cas de difficultés particulières, la nomination des nouveaux Inspecteurs devra intervenir au plus tard le 31 juillet 2019.

Elle sera actée par le Président en Exercice du Conseil qui a reçu mandat à cet effet.

9. Note au Conseil des Ministres relative à la tenue du 2^{ème} forum sur la retraite à Grand Bassam (Côte d'Ivoire), du 24 au 26 octobre 2018

Le Conseil a pris connaissance des conclusions du second Forum international sur la Retraite organisé à Grand Bassam (Côte d'Ivoire) du 24 au 26 octobre 2018.

Il a félicité le Secrétariat Exécutif et les autorités de la Côte d'Ivoire pour la bonne organisation de cet évènement.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, il demande au Secrétariat Exécutif de la CIPRES d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues dudit Forum dans les États membres.

Il attribue à la République Gabonaise, qui a confirmé sa manifestation d'intérêt et sa disponibilité, l'organisation du 3^{ème} Forum international sur la Retraite dans la zone CIPRES en 2020.

10. Point relatif à l'état d'avancement du FIA

Le Conseil a été informé des diligences réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds d'Investissement Africain (FIA) ainsi que de celles qui restent à réaliser à l'effet du lancement effectif des activités.

Le conseil a demandé qu'un compte rendu détaillé desdites diligences et des actions restant à mener lui soit soumis avant la session de Genève afin de lui permettre de se prononcer en toute connaissance de cause.

11. Point sur la ratification du Traité Révisé de la CIPRES

Le Conseil a été informé de la ratification du Traité révisé à ce jour par sept (07) Etats : le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Gabon, le Tchad, le Togo et la République Centrafricaine. Il a adressé ses félicitations à ces Etats et a invité les autres membres à accélérer le processus de ratification afin de se conformer aux dispositions relatives à l'entrée en vigueur du Traité.

12. Point sur l'application de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale de la CIPRES

Le Conseil a été informé des difficultés relatives à la ratification de cette convention par certains États et celles tenant à son application effective par les huit (08) États qui l'ont ratifiée à ce jour.

Le Conseil, tenant compte de l'avis du Comité d'Experts, instruit le Secrétariat Exécutif de poursuivre les diligences en vue de la mise en œuvre des propositions adoptées lors du 2^{ème} Forum international sur la retraite dans la zone CIPRES tenu à Grand-Bassam du 24 au 26 octobre 2018.

13. Point sur la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence

Après avoir pris connaissance de l'état des contributions, arrêté au 8 mars 2019, le Conseil salue les efforts consentis par les Etats membres pour s'acquitter de leurs contributions au financement de la Conférence et qui se traduisent par un faible taux d'arriérés.

Il prend acte de l'engagement de la République Gabonaise à apurer ses arriérés de cotisations au cours de l'année 2019 ainsi que de la confirmation du retrait de la Caisse des Fonctionnaires dudit pays du portefeuille des organismes sous contrôle de la CIPRES.

14. Choix du pays devant abriter la 29^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres

Conformément à l'article 8 du Traité révisé instituant la Conférence, il revient à l'État qui suit la République Togolaise dans l'ordre alphabétique, d'abriter la 29^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres, en l'occurrence le Benin.

Toutefois, au regard des contraintes de calendrier qui n'avaient pas permis la tenue des sessions du Conseil par le Tchad, Madagascar et la République Démocratique du Congo, le Conseil a demandé au Secrétaire Exécutif de requérir l'avis des pays concernés en vue de permettre à la Conférence de se déterminer sur le Pays qui abritera la 29^{ème} session et d'en rendre compte au Conseil à sa prochaine session.

15. Communication sur les bonnes pratiques : retour d'expérience de la CNPS du Cameroun sur le « bureau total »

Le Conseil a pris connaissance de la communication faite par la CNPS du Cameroun relative à la simplification des procédures d'immatriculation des employeurs et des travailleurs ainsi qu'au paiement des prestations en temps réel.

Il a félicité la CNPS du Cameroun et encouragé le partage de cette bonne pratique au sein des États membres.

16. Divers.

Au titre des divers, le Conseil a échangé sur la tenue de sa prochaine session ordinaire. En conséquence, il a retenu que ladite session se tiendra au cours de la période du 12 au 14 juin 2019 à Genève (Suisse).

En outre, le Conseil a décidé d'effectuer une visite du chantier de construction du nouveau siège de la Conférence afin d'apprécier le niveau d'exécution des travaux.

Au terme de sa séance, le Conseil donne instruction à la Commission et au Secrétariat Exécutif de déclarer la vacance des postes pour les mandats dont le terme est connu d'avance ; ceci sans attendre une décision du Conseil.

Au terme de ses travaux, le Conseil a remercié Son Excellence, **Faure ESSOZIMNA GNASSINGBE**, Président de la République Togolaise, Chef de l'Etat, pour avoir accepté que son pays abrite la 27^{ème} session ordinaire.

Il lui a par ailleurs exprimé sa sincère gratitude pour toutes les facilités mises à sa disposition qui ont permis le bon déroulement de ses travaux.

Enfin, le Conseil a adressé ses remerciements au Gouvernement de la République Togolaise et au Peuple Togolais pour la chaleur de l'accueil qui a été réservé à toutes les délégations, ainsi que pour toutes les attentions dont elles ont bénéficié durant leur séjour en terre Togolaise.

LE CONSEIL DES MINISTRES